REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Département : HAUTS-DE-SEINE
Commune : PUTEAUX
Adresse : 2 RUE DU CHANTE COQ
92800 PUTEAUX

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 02/05/2024 à 16h04

Mme Noel Monique

demeurant au : 1 Rue Louis Pouey 92800 Puteaux

complément d'adresse : Sans objet

a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : DU/2024/0201857

relative au motif suivant : Perturbateurs – indésirables

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

Fait à PUTEAUX

Le 02/05/2024 à 16h22

Nom et grade du fonctionnaire

BONNARD SIMON

GARDIEN DE LA PAIX

PREFECTURE DE POLICE
Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne
D.S.P. HAUTS-DE-SEINE
PUTEAUX-LA-DÉFENSE
N°41

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
   Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Le 'motif', tel que précisé dans le présent récépissé est strictement indicatif, ne préjugeant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

CIRCONSCRIPTION DE : PUTEAUX-LA DEFENSE
2 Rue du Chante coq
92800 PUTEAUX

Le 02/05/2024 à 16h22

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2024/0201857

Déclaration effectuée le 02/05/2024 à 16h22

Rédacteur : BONNARD SIMON (7010349)

Service : J1
MINISTERE INTERIEUR > PP > DSPAP > DTSP92 > D2 > PUTEAUX-LA DEFENSE > SQ > BPS > 1

Motif : Perturbateurs – indésirables

Adresse des faits dénoncés : 1 Rue Louis Pouey 92800 Puteaux

Date et heure des faits : le jeudi 2 mai 2024 à 14h30

Propos rapportés :

Constatons que se présente à nous la personne ci dessous dénommée, laquelle nous déclare :
"je me présente à vous ce jour car aux alentours de 14h30/15h j'ai eu un échange verbal très tendu avec un indésirable dans mon immeuble.
En effet, aux alentours de 14h30 un homme s'est présenté à l'entrée de l'immeuble et a sonné à tous les interphones afin de pouvoir pénétrer dans les parties communes.
Un habitant de l'immeuble a sans doute dû lui ouvrir la porte par erreur, car il ne connaissait personne dans l'immeuble.
Ce Monsieur s'est ensuite dirigé au niveau de deux appartements de l'entresol de la copropriété et a pris contact avec les habitants.
Il leur a proposé ses services en tant qu'homme à tout faire.
Les habitants des logements, bien qu'âgés de 84 et 87 ans ont demandé à l'indésirable de les laisser tranquille.
C'est alors que je suis descendu au niveau de l'entresol pour les aider a le faire partir, étant donné qu'il refusait de quitter les lieux.
Il s'est immédiatement énervé, m'a insulté à de nombreuses reprises puis a frappé dans les mûrs.
Il a finalement quitté les lieux.
A son sujet, il s'agit d'un homme de type européen, âgé d'environ 40 ans. Il était vêtu d'un haut noir, d'un bas blanc et de chaussures noires.
Il s'exprimait dans un français très correct.
Personne n'a été blessé, mais je soupçonne cet homme de chercher de potentielles victimes afin de commettre des vols.
D'après moi, cet homme s'est montré très agressif verbalement car il y avait beaucoup de témoins. Cependant, si l'un des habitants l'avait laissé rentrer dans son domicile, je crains que les paroles auraient laissés place à des violences.
Je vous remets une photo de l'auteur.
Je n'ai rien d'autre à ajouter."
LA DECLARANTE

L'APJ

Préfecture de Police ★ D.T.S.P. HAUTS-DE-SEINE ★ PUTEAUX-LA-DÉFENSE ★ N°41 ★ Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

Personnes Concernées :